



RAPPORT FINANCIER
ANNEE 2021

De manière exceptionnelle, LNE dégage en 2021 un solde excédentaire de 15.588€. Après deux années déficitaires, l'arrivée du solde de la subvention du Conseil Régional Grand Est sur notre projet Cornimont permet de stabiliser notre résultat. Mais cela ne doit pas s'analyser comme un véritable excédent. Le projet Cornimont s'est étalé sur 4 ans, de 2018 à 2021, et la somme des résultats financiers de ces années est proche de l'équilibre.

Mais il ne s'agit pas là d'une ressource pérenne, et LNE doit poursuivre son travail de stabilisation de ses ressources liées à son fonctionnement.

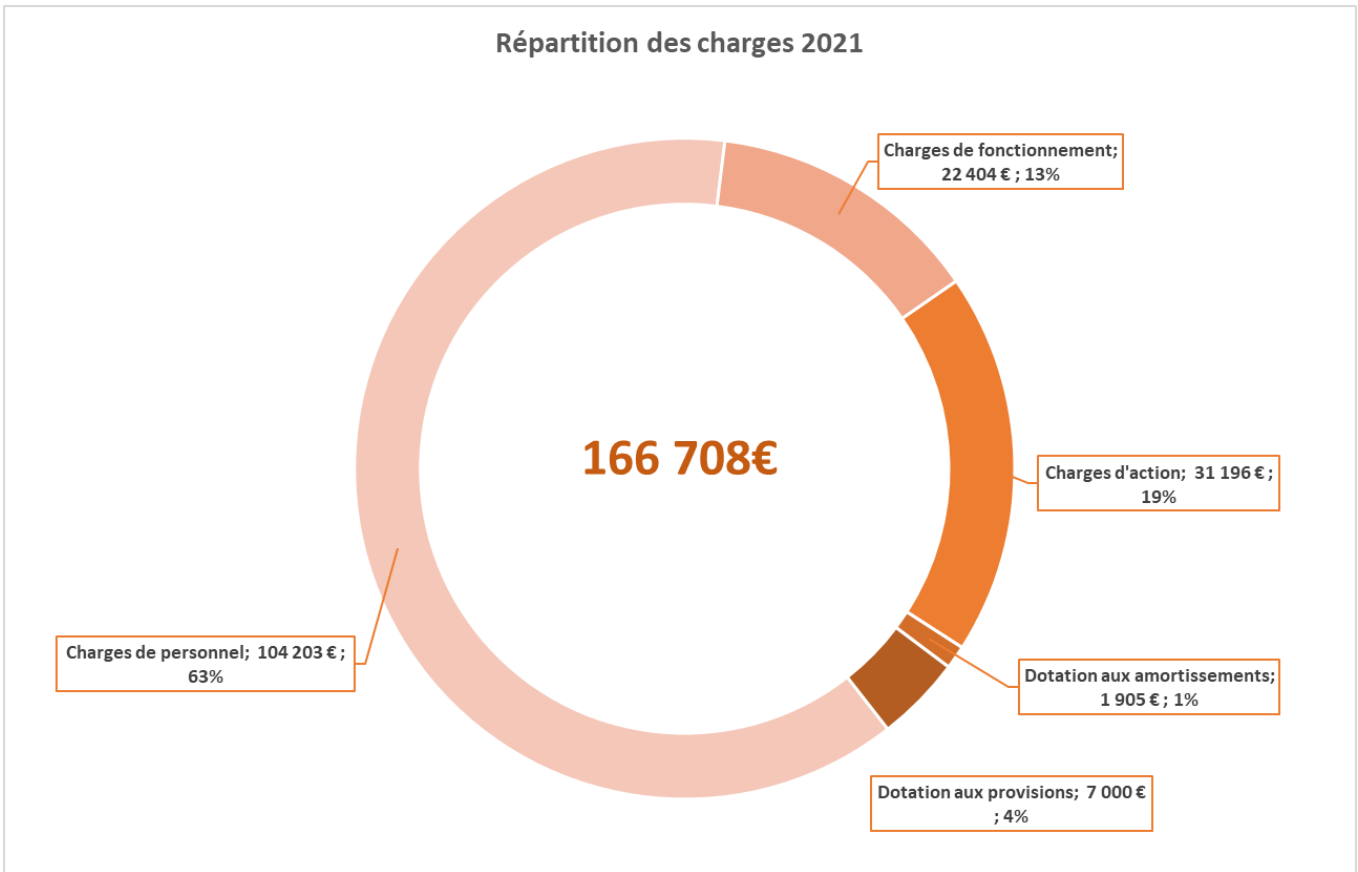
Charges 2021

L'année 2021 est marquée par la stabilité des charges par rapport à 2020. La baisse de 6.000€ sur les charges de personnel s'explique principalement par une baisse de près de 7.000€ liée aux congés payés (la première comptabilisation datait de 2020, et emportait donc un impact comptable, lequel a été récupéré en 2021).

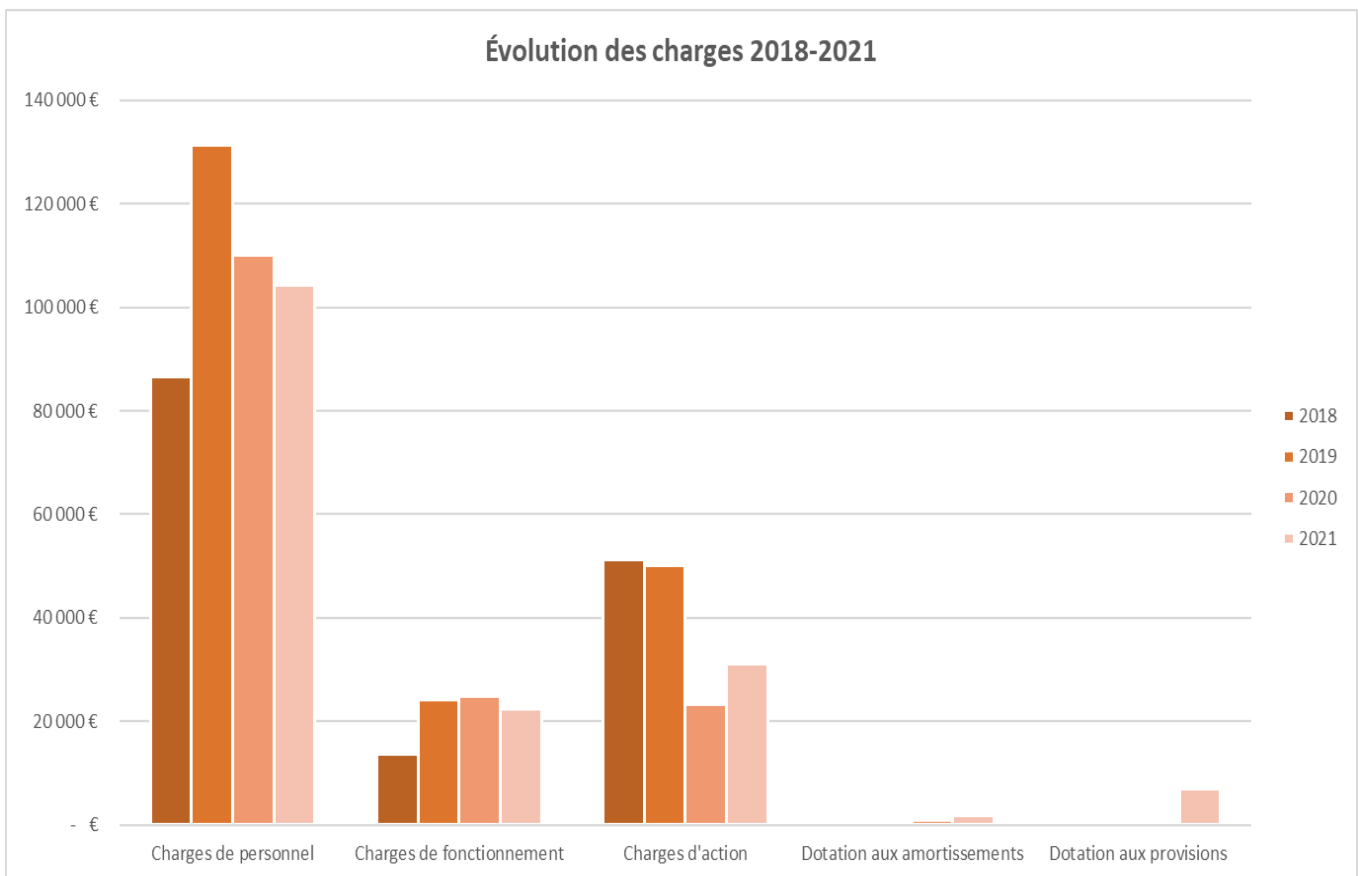
Deux nouvelles rubriques comptables font leur apparition en 2021. Il s'agit de la dotation aux amortissements sur les immobilisations incorporelles, liée au nouveau site internet de LNE qui sera amorti pendant 5 ans, ainsi que de la dotation aux provisions. Cette rubrique intègre les incertitudes liées au versement du solde réel de deux subventions. D'une part, la subvention 2021 du Conseil Régional Grand Est, habituellement à hauteur de 23.800€, a fait l'objet d'une dotation pour provision de 5.000€. En effet, la demande déposée par FNE Grand Est, portée conjointement par LNE, Alsace Nature et Champagne-Ardenne Nature Environnement, a été oubliée par le Conseil Régional en 2021. Un rattrapage est prévu en 2022. D'autre part, la subvention de 9.994€ de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a fait l'objet d'une dotation pour provision à hauteur de 2.000€ pour prévoir le risque d'écèlement du solde de l'aide, malheureusement assez fréquent.

Enfin, deux charges exceptionnelles sont enregistrées. Il s'agit d'une provision pour un contentieux administratif perdu, avec une condamnation solidaire des associations requérantes à 2.000€ de frais de justice, et dont la totalité devrait être assurée par des dons collectés par le collectif gérant le dossier en 2022. Il s'agit également d'une facture 2018 de 1039.55€ au profit de LNE dont le recouvrement s'est avéré impossible.

Répartition des charges 2021



Évolution des charges 2018-2021



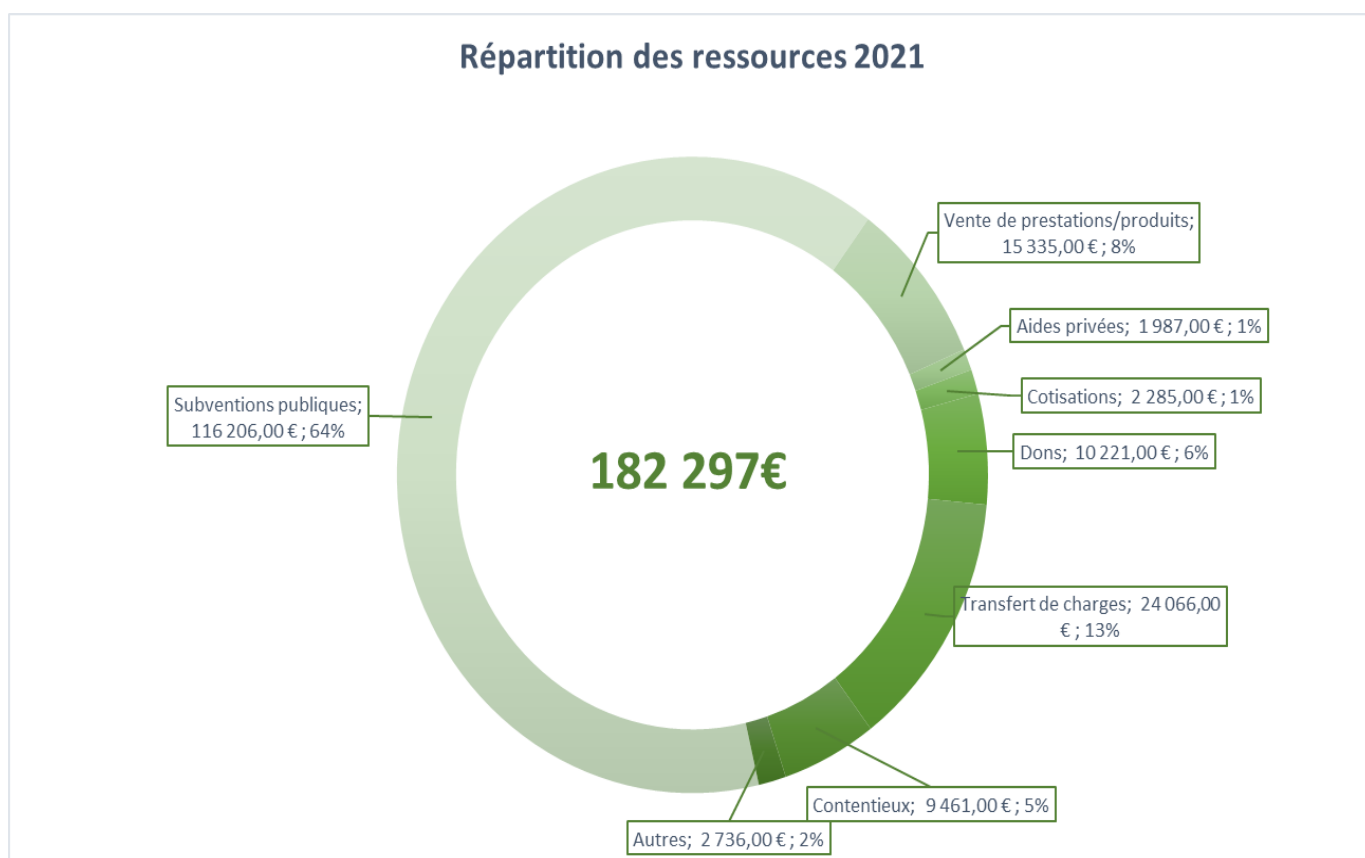
Ressources 2021

2021 est caractérisée par une hausse de 31.500€ des ressources de LNE, et ce malgré une baisse des dons. Cette baisse s'explique par une moins forte mobilisation autour de contentieux pour lesquels des appels à dons avaient été faits en 2020.

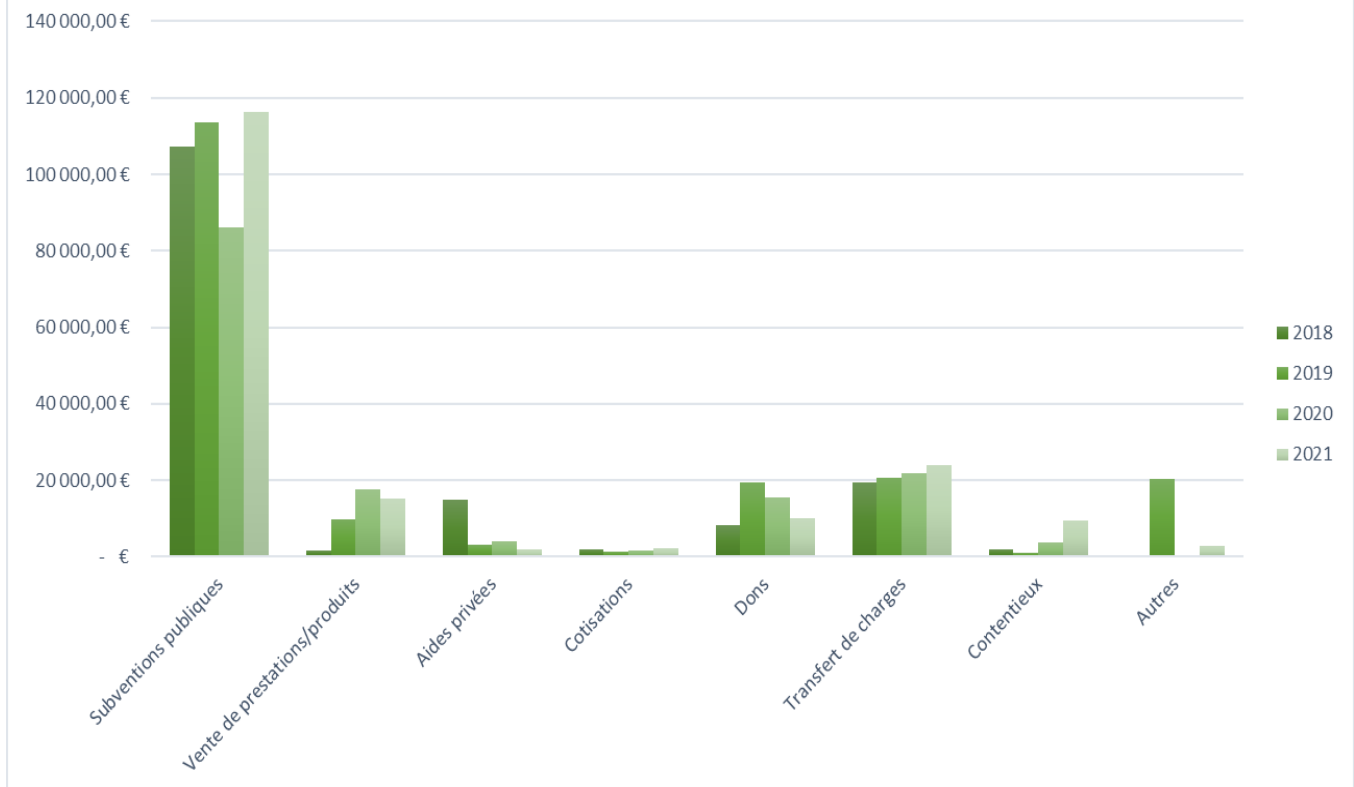
L'augmentation de la part des subventions publiques par rapport à 2020 est principalement liée au solde du projet Cornimont, dont le versement a été étalé sur plusieurs années, et ce malgré l'absence de perception à ce jour de la subvention annuelle du Conseil Régional Grand Est, comme précisé précédemment. Ce décalage a conduit à des tensions de trésorerie sur le premier trimestre 2022.

Il convient également de noter une hausse des recettes liées aux contentieux pénal mené par le service juridique de LNE.

Enfin, à l'instar des années précédentes, la majorité de nos ressources est constituée de subventions publiques.



Évolution des ressources 2021



En conclusion

L'excédent dégagé en 2022 permet de récupérer partiellement les déficits des deux années précédentes. LNE dispose d'un fonctionnement stable, tant dans ses charges que ses ressources. Cette situation met néanmoins en exergue l'immobilisme financier de la structure, lequel provient d'une difficulté de faire évoluer nos ressources, essentiellement composées de subventions publiques.

Isabelle HOELLINGER
Trésorière de LNE

Annexes :

- Bilan et compte de résultat simplifié
- Bilan et compte de résultat détaillé
- Annexe association